



## Assemblée générale

Distr. générale  
2 août 2004  
Français  
Original: français

---

### Cinquante-huitième session

Point 61 de l'ordre du jour

#### Multilinguisme

### **Lettre datée du 13 juillet 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet du point 61 de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, relatif au multilinguisme.

Comme vous le savez, l'Assemblée générale avait décidé, au paragraphe 14 de la résolution 56/262 du 15 février 2002, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette cinquante-huitième session la question du multilinguisme. Parallèlement, le Secrétaire général était prié de présenter un rapport d'ensemble sur l'application des résolutions relatives au multilinguisme, dont nous disposons aujourd'hui.

Je ne puis aujourd'hui que constater que ce rapport du Secrétaire général n'a pas fait l'objet de l'examen approfondi qu'il aurait mérité au cours de cette session.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer, au nom des pays membres de l'Organisation intergouvernementale de la francophonie, de notre intention de demander l'inscription du point « Multilinguisme » comme question supplémentaire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, conformément à l'article 14 de son règlement intérieur.

Il va de soi que ce report purement conjoncturel ne doit pas être interprété comme une remise en cause du caractère biannuel du point Multilinguisme. Il est notamment clair dans notre esprit que la résolution adoptée sous ce point au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale renverra explicitement à sa soixante et unième session.

(Signé) Jean-Marc de La Sablière

